



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2023-122

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2023

# Sommaire

## **74\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie / Pôle pilotage et ressources**

74-2023-06-06-00002 - DDFIP/Division stratégie et relation usager/arrêté  
2023-0011 portant fermeture exceptionnelle des services de publicité  
foncière le 19 juillet 2023 (1 page)

Page 3

## **DSDEN 74 /**

74-2023-05-31-00009 - Arrêté n°DSDEN/SG/2023-0010 fixant la composition  
des sous-commissions d'appel du 2nd degré de l'enseignement public en  
Haute-Savoie (4 pages)

Page 5

74\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Haute-Savoie

74-2023-06-06-00002

DDFIP/Division stratégie et relation usager/arrêté  
2023-0011 portant fermeture exceptionnelle des  
services de publicité foncière le 19 juillet 2023



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA HAUTE-SAVOIE.**

18 rue de la gare  
BP 330  
74 008 Annecy cedex

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité foncière**

**La directrice départementale des finances publiques de la Haute Savoie**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-133 du 31 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :**

Les services de publicité foncière de la direction départementale des Finances publiques de la Haute Savoie :

Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Annecy,

Services de la publicité foncière de Bonneville

seront fermés à titre exceptionnel le mercredi 19 juillet 2023.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Annecy, le 6 juin 2023

Par délégation du préfet,  
L'administratrice générale des Finances publiques,  
directrice départementale des Finances publiques  
de la Haute-Savoie

Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES

DSDEN 74

74-2023-05-31-00009

Arrêté n°DSDEN/SG/2023-0010 fixant la  
composition des sous-commissions d'appel du  
2nd degré de l'enseignement public en  
Haute-Savoie



Annecy, le 31 mai 2023

Affaire suivie par : DIVEL  
Tél : 04.50.88.41 51  
Mél : [ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr)  
DSDEN 74  
7, rue Dupanloup  
74040 Annecy Cedex

## **ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/2023-0010**

Fixant

### **La composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie**

**L'inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie,**

**VU** la loi 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république,

**VU** le Code de l'Education – Articles L. 331-8 et D. 331-35, relatif aux décisions d'orientation,

**VU** le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 modifié, relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation (décrets en Conseil d'Etat et décrets) portant sur l'organisation des enseignements scolaires,

**VU** l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, modifié par décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 article 7,

**VU** l'avis du Conseil de l'enseignement général et technique,

#### **ARRETE**

**Article 1** : La commission d'appel prévue à l'article D. 331-35 du code de l'éducation est constituée pour l'année 2023 de six sous-commissions. Trois commissions pour les bassins Albanais Annécien / Genevois Haut-Savoyard et trois commissions pour les bassins Faucigny Pays du Mont Blanc / Chablais.

**Article 2** : Conformément à l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, la présidence en est assurée par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie ou son représentant.

**Article 3** : Les membres des sous-commissions d'appel susvisées sont nommés par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 4 : les sous-commissions sont composées comme suit :

Sous-commission niveau 3<sup>e</sup> : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

Président : M. JACQUOT, principal de collège  
Secrétaire : MME DEMARGER, principal de collège  
Membre : Mme GRINGOZ, principale de collège  
Professeurs : M. LE BLANC, MME. CLARENS et MME. UNAL  
Conseiller principal d'éducation : MME WEISBROD  
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME GERARD  
Assistante sociale : MME ABDELLAOUI  
Représentants de parents d'élèves : FCPE M. BARBERY Romain  
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 3<sup>e</sup> : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

Président : MME SICART, principal de collège  
Secrétaire : M. ANSART, principal de collège  
Membre : MME. LOUTCHMIA, principal de collège  
Professeurs : MME. BOSIA, M. BOGNIER et MME. BUHET  
Conseiller principal d'éducation : MME BOUSSANOUNE  
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME VICENTE  
Assistante sociale : MME NLOM  
Représentants de parents d'élèves : FCPE : MME HAMEL et M. COSTE  
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 3<sup>e</sup> : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Président : MME PIGAULT, principale de collège  
Secrétaire : M. DUSAUSSOY, principal de collège  
Membre : MME BOISIER, principale de collège  
Professeurs : MME ANEL, M. BACHELET, M. GARIN  
Conseiller principal d'éducation : MME NEVEU  
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME MALNATI  
Assistante sociale : MME JOUNOT  
Représentants de parents d'élèves : FCPE : M. CHAN TAT SAW  
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 3<sup>e</sup> : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Président : M. BRUYAS, principal de collège  
Secrétaire : MME CALAMY, principale de collège  
Membre : M. BERNARD, principale de collège  
Professeurs : MME BENHAMOU, M. LABSOLU et MME. ALLIX  
Conseiller principal d'éducation : M. DEBAIN  
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME ANCEY  
Assistante sociale : MME VILMEN  
Représentants de parents d'élèves : FCPE : *non représentée*  
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 2<sup>nde</sup> : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT SAVOYARD

Présidente : M. BECHET, proviseur de lycée  
Secrétaire : M. VERNET, proviseur de lycée  
Membre : M. LAMBERT, proviseur de lycée  
Professeurs : M. BOURBON, M. BOUGON, et M. LLINARES  
Conseiller principal d'éducation : M. ROULLET  
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME FALQUET  
Assistante sociale : MME BILLAUD

Représentants de parents d'élèves : FCPE : MME NEFEDOVA et MME SIERRAS  
PEEP : *non représentée*

Sous-commission niveau 2nde : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Présidente : M. MICHAUX, proviseur de lycée

Secrétaire : MME. ROUSSEL, proviseure de lycée

Membre : M. TAMISIER, proviseur de lycée

Professeurs : MME TAOUTAOU, MME TOOLIEH et MME GROMBERT

Conseiller principal d'éducation : M. TASSA

Directrice de centre d'information et d'orientation : MME MALNATI

Assistante sociale : MME GAIDE

Représentants de parents d'élèves : FCPE : *non représentée*

PEEP : *non représentée*

Article 5 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Par subdélégation de l'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,  
le directeur académique adjoint  
des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Damien PETITJEAN





